



Certificat Complémentaire

DIRECTION d'un Accueil Collectif de Mineurs

Janvier 2020 >
Juin 2020 **AGEN**

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 08 à 18 personnes

DUREE

105 h en organisme de formation
18 jours minimum en structure de stage

PRIX

966 €

INSCRIPTION

Avant le 12/09/2019

REGROUPEMENT 1

06 Janvier 2020 > 10 Janvier 2020
Durée : 35h00

REGROUPEMENT 2

16 Mars 2020 > 20 mars 2020
Durée : 35h00

REGROUPEMENT 3

25 Mai 2020 > 20 Mai 2020
Durée : 35h00

PERIODES DE STAGE

Du 17 au 28 Février 2020
Du 20 Avril au 01 Mai 2020

CERTIFICATION

11 et 12 Juin 2020

INFOS COMPLEMENTAIRES

05.53.48.32.50
lotetgaronne@franceolympique.com
www.cdos47.org

Les + de la formation

- ✓ Une formation en alternance
- ✓ Permet de diriger des accueils collectifs de mineurs
- ✓ Développement d'un réseau professionnel
- ✓ Formation en partenariat avec l'IFAC 47



Le Certificat Complémentaire « Direction d'un ACM » est une formation en alternance qui vise à compléter la formation des professionnels souhaitant diriger des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

PUBLIC CONCERNE PAR LA FORMATION

Cette formation se destine plus particulièrement aux professionnels diplômés ou en cours de formation des BPJEPS autres que Loisirs Tous Publics.
Elle s'adresse donc aux titulaires des :

- BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- BEES sous certaines conditions
- BPJEPS Animation Sociale
- BEATEP autre que Activité Sociale et Vie Locale
- BPJEPS Animation Culturelle
- DEJEPS et DESJEPS

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer les stagiaires à l'exercice de leurs fonctions de direction en ACM :

- ✓ Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre
- ✓ Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique
- ✓ Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique en tant que de besoin
- ✓ Être amené à diriger d'autres personnels
- ✓ Intervenir au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service...)
- ✓ Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités
- ✓ Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM
- ✓ Gérer le suivi de la vie quotidienne
- ✓ Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

EXIGENCES PREALABLES EN L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences suivantes ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation :

- ✓ Être titulaire de l'une des formations relatives au secourisme suivantes en cours de validité : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2, SST
- ✓ Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS
- ✓ Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, il faut que le candidat suive et valide l'intégralité du parcours de formation.

Comité Départemental Olympique et Sportif de Lot-et-Garonne

997- A, avenue du Dr Jean Bru - 47000 Agen

05.53.48.32.50 / lotetgaronne@franceolympique.com
www.cdos47.org